HCCH

Connecter Protéger Coopérer Depuis 1893
Connecting Protecting Cooperating Since 1893

2020

RAPPORT ANNUEL

Hague Conference on Private International Law – Conférence de La Haye de droit international privé

Rapport *annuel*

2020

Avant-propos

Chaque année, la publication du Rapport annuel me permet de marquer une pause et de revenir sur les travaux de la HCCH réalisés au cours des douze derniers mois. Je peux dire sans me tromper que 2020 a été une année sans précédent et que les défis et les réalisations de l'année ont été tout aussi uniques.

Avec un début d'année particulièrement chargé, ponctué de réunions et de missions, notre réunion du CAGP de la première semaine de mars 2020 a été le dernier événement à se tenir en personne avant que la pandémie ne vienne perturber notre programme. La COVID-19 a sans aucun doute affecté nos vies d'une manière inattendue et aura des conséquences durables sur nos vies à l'avenir. Heureusement, le Bureau Permanent de la HCCH s'est rapidement adapté aux changements, ce qui a permis de poursuivre les activités quotidiennes sans interruption. J'ai enregistré une allocution vidéo officielle et le Bureau Permanent a compilé des ressources en vue de mieux s'y retrouver dans cette nouvelle réalité dans une boîte à outils spéciale COVID-19, qui a ensuite été complétée par une boîte à outils ciblée sur la Convention Enlèvement d'enfants de 1980. Je suis très fier de la réaction des membres du personnel face à ces difficultés sans précédent et je tiens à remercier mes collègues pour leur soutien et leur flexibilité.

Les problèmes posés par la pandémie ont mis en évidence l'importance et la pertinence du droit international privé et, par extension, des travaux de la HCCH. Nous avons constaté un besoin accru d'authentification et de reconnaissance électroniques des actes publics dans le cadre de la Convention Apostille de 1961 et avons assisté à la publication et l'usage de notre Guide sur l'utilisation de la liaison vidéo en vertu de la Convention Preuves de 1970. Nous avons également vu la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 devenir le centre des discussions sur le droit international de la famille en période de COVID-19. Ces Conventions, entre autres, ont fourni une aide précieuse afin de faire face à cette nouvelle réalité.

Nombreuses sont en effet les raisons de célébrer. En 2020, nous avons accueilli trois nouveaux Membres et assisté à 13 formalités conventionnelles concernant les Conventions de la HCCH. Nous avons continué sur la lancée de la finalisation de la Convention Jugements de 2019 avec la publication du Rapport explicatif s'y rapportant, une autre étape vers un accès mondial effectif à la justice.

Nous sommes passés avec succès à la vidéoconférence pour nombre de nos réunions internationales. Tout au long de l'année, nous avons tenu le Conseil des Représentants diplomatiques, ainsi que les réunions de trois Groupes d'experts et de deux Groupes de travail, entièrement en ligne, et nous poursuivons nos efforts pour utiliser au mieux l'infrastructure informatique alors que nous élaborons notre programme pour 2021. J'espère que nous pourrons continuer à bénéficier de cette expérience dans les années à venir. Même si ces alternatives ne remplaceront sans doute jamais vraiment les réunions en personne, notamment les discussions sur des questions politiques délicates, nous avons pu nous engager de manière significative avec un groupe plus large, la communication en ligne étant devenue la norme.

Si la mobilité peut être restreinte, des questions juridiques continuent de se poser et il est essentiel de disposer de mécanismes efficaces pour y répondre. Les événements de cette année ont permis de démontrer les avantages de la coopération internationale face à l'adversité. Nous poursuivrons nos travaux dans le cadre de notre mandat unique et mondial, en vue de trouver des moyens d'exploiter la puissance de la technologie, tout en continuant à promouvoir l'accès efficace de toutes et de tous à la justice et à encourager les échanges et le commerce transfrontières.

En 2020, nous avons également dit au revoir à un ami et collègue, M. Frank Poon, dont le mandat en tant que Représentant de la HCCH pour l'Asie et le Pacifique est arrivé à son terme. Au cours des trois dernières années, Frank a considérablement contribué à accroître la visibilité et le profil de la HCCH ainsi que ses travaux dans la région Asie Pacifique, et je suis reconnaissant des nombreux bons souvenirs que j'ai des missions partagées dans la région. Nous souhaitons à Frank tout le meilleur pour sa retraite et accueillons le professeur Yun Zhao qui a pris ses fonctions en août 2020 avec beaucoup d'enthousiasme.

Enfin, je voudrais remercier chaleureusement nos Membres pour leur compréhension et leur soutien, qui nous permettent de mener à bien notre important travail. Nous ne savons pas si 2021 verra le retour d'au moins quelques événements en personne, mais nous continuerons toutes et tous à travailler ensemble à la réalisation de nouveaux objectifs et à la poursuite de l'importante mission de la HCCH. En attendant, j'espère que nos collègues, amis et proches dans le monde entier resteront en sécurité et en bonne santé.

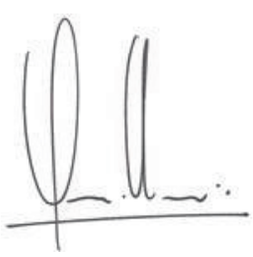

Dr. Christophe Bernasconi
Secrétaire général

Table des matières

04 Points forts

06 Faits & Chiffres

08 Membres

10 Formalités conventionnelles

12 Travaux normatifs

16 Travaux non normatifs

22 Gouvernance & Coopération

26 L'équipe

Points forts

Février
18-21

Troisième réunion du Groupe d'experts sur la compétence

La Haye

Mars
3-6

Réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)

La Haye

Mai
27

Réunion du Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)

En ligne

Juillet
8-10

Réunion du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier

En ligne

Octobre
6-9

Troisième réunion du Groupe d'experts sur le projet Touristes et visiteurs (RLL)

En ligne

Octobre
12-16

Septième réunion du Groupe d'experts sur le projet Filiation / Maternité de substitution

En ligne

Novembre
16-19

Quatrième réunion du Groupe d'experts sur la compétence

En ligne

Décembre
2

HCCH a|Bridged - Édition 2020 : 50e anniversaire de la Convention Preuves de 1970

En ligne

Décembre
14-17

Réunion du Groupe de travail sur la coopération administrative dans le cadre de la Convention Recouvrement des aliments de 2007

En ligne

Faits & Chiffres

3 nouveaux Membres

7 nouvelles adhésions,
4 nouvelles ratifications et
2 nouvelles signatures à des Conventions de la HCCH

369 479,21 € reçus au titre
des contributions volontaires

25,5 % d'augmentation en moyenne du nombre de
« *followers* » sur nos plateformes de médias sociaux

Membres

À la fin 2020, la HCCH comptait 86 Membres (85 États membres et l'Union européenne) représentant des régions du monde entier. Les Membres déterminent le Programme de travail de l'Organisation et jouent un rôle actif dans les travaux normatifs, non normatifs et de gouvernance. Le nombre de Membres de la HCCH a presque doublé au cours des deux dernières décennies et cette croissance devrait se poursuivre, plusieurs États étant actuellement en passe de rejoindre la HCCH.

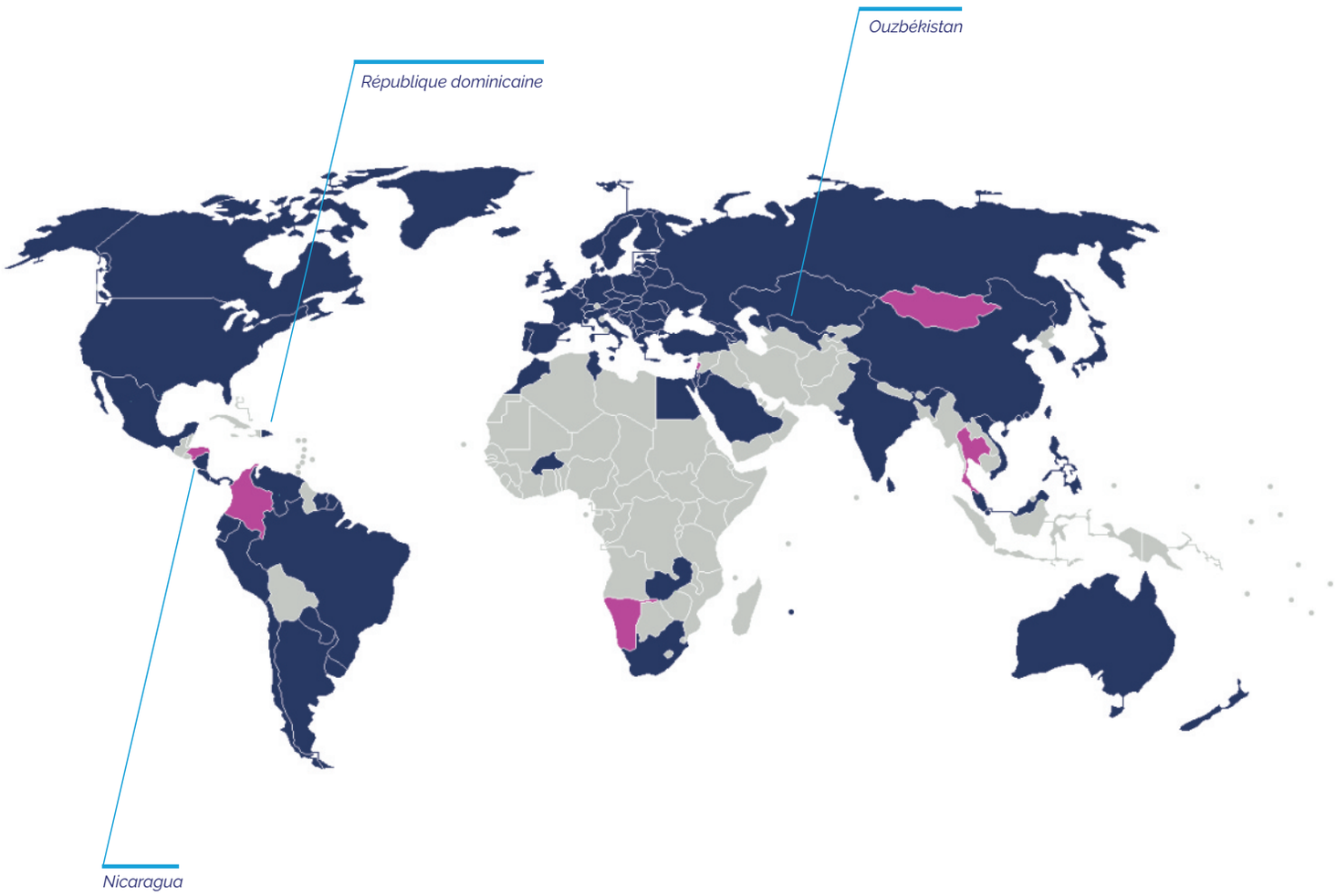

Membres

Nouveaux Membres :

République dominicaine (mars 2020)
Ouzbékistan (mars 2020)
Nicaragua (octobre 2020)

États admis
(la reconnaissance de la qualité de Membre de la Colombie, du Honduras, du Liban, de la Mongolie, de la Namibie et de la Thaïlande dépend de leur acceptation du Statut)

Formalités conventionnelles

Les Parties contractantes aux Conventions de la HCCH bénéficient d'un vaste réseau de coopération juridique et de normes internationales uniformes. Les Conventions sont ouvertes aux Membres de l'Organisation, mais aussi aux non-Membres, dont beaucoup ont signé ou sont devenus Parties contractantes à une ou plusieurs Conventions de la HCCH. Cela signifie que l'on compte au total plus de 150 États liés aux travaux de l'Organisation dans le monde entier.

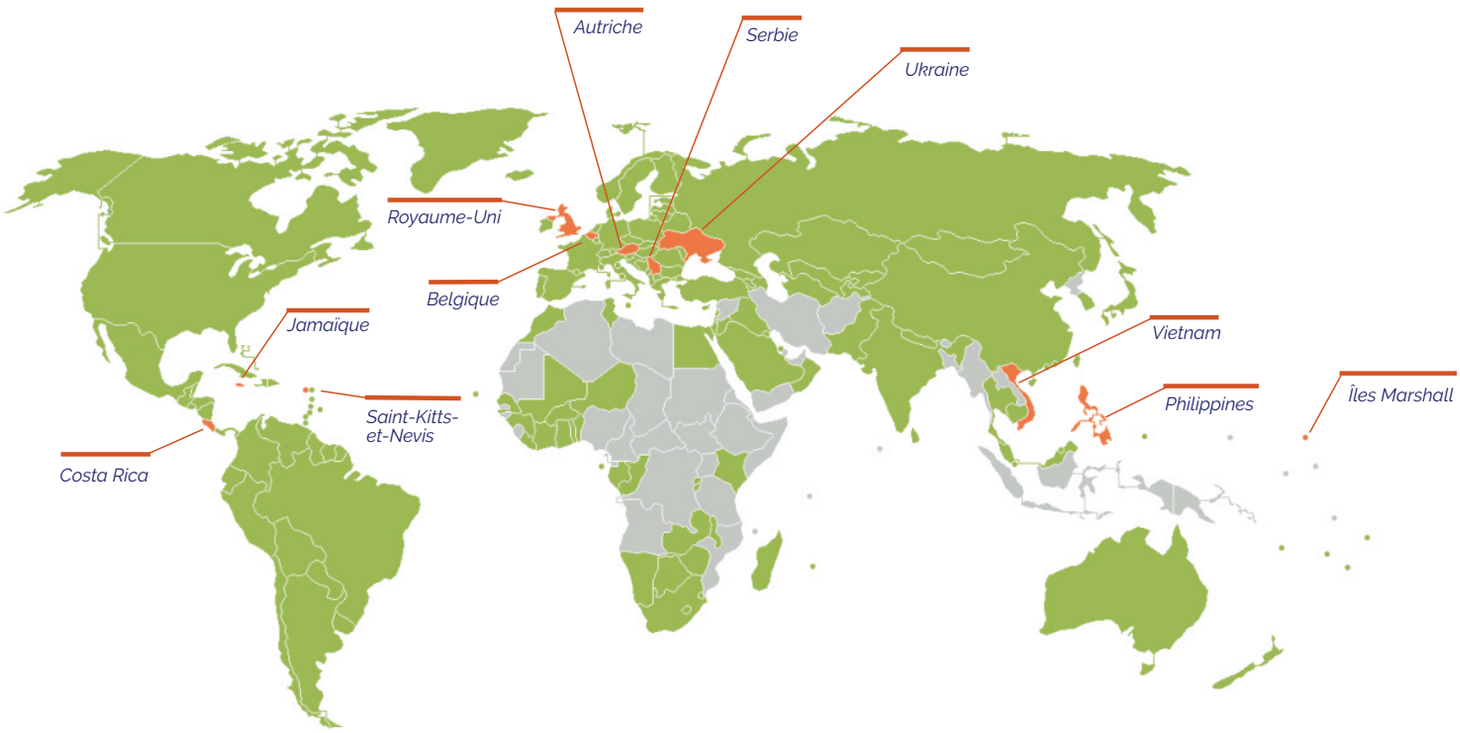

Signatures et ratifications des Conventions de la HCCH en 2020 & adhésions à celles-ci

Signatures (S), Ratifications (R) & Adhésions (A) en 2020

Autres Parties liées

* EEV : entrée en vigueur en 2020
** EEV : entrée en vigueur en 2021

Convention Apostille de 1961
Jamaïque (A)**

Convention Notification de 1965
Autriche (R)*
Îles Marshall (A)**
Philippines (A)*

Convention Preuves de 1970
Vietnam (A)*

Convention Adoption de 1993
Saint-Kitts-et-Nevis (A)**

Convention Protection des enfants de 1996
Costa Rica (A)**

Convention Protection des adultes de 2000
Belgique (R)**

Convention Élection de for de 2005
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A)*[1]

Convention Recouvrement des aliments de 2007
Serbie (S & R)**
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (R)*[1]

Convention Jugements de 2019
Ukraine (S)

[1] *Convention précédemment appliquée au Royaume-Uni en raison de son ancienne appartenance à l'Union européenne.*

Travaux normatifs

Dans le cadre de son mandat visant à l'unification progressive des règles de droit international privé, la conduite des travaux législatifs est une fonction essentielle de la HCCH. En 2020, l'Organisation a poursuivi ces travaux normatifs, en explorant les domaines qui pourraient bénéficier de l'élaboration d'un instrument international, dans le cadre de certains des projets énumérés dans la présente section.

Compétence

Troisième réunion du Groupe d'experts sur la compétence
(18-21 février 2020, La Haye)

Après la conclusion réussie de la Convention Jugements de 2019, le Groupe d'experts sur la compétence a repris ses travaux en 2020 et s'est réuni, sous la présidence du Professeur Keisuke Takeshita (Japon), en février à La Haye et par vidéoconférence en novembre.

Le Groupe a poursuivi ses discussions exploratoires en vue d'élaborer un nouvel instrument pour aider à déterminer la base sur laquelle les tribunaux d'un État peuvent se déclarer compétents dans une matière civile ou commerciale spécifique. Les éléments de base d'un éventuel futur instrument ont fait l'objet de discussions, tant dans le contexte de la compétence directe et des procédures parallèles que de l'inclusion de mécanismes de coopération / coordination.

Les considérations politiques sur l'opportunité, la nécessité et la possibilité d'élaborer un nouvel instrument feront l'objet de la prochaine réunion du Groupe début 2021, dont les conclusions seront soumises au CAGP lors de sa réunion de mars 2021.

Filiation / Maternité de substitution

Septième réunion du Groupe d'experts sur la Filiation / Maternité de substitution (12-16 octobre 2020, en ligne)

Le Groupe d'experts sur la Filiation / Maternité de substitution s'est réuni, sous la présidence de Mme Joëlle Schickel-Küng (Suisse), en octobre 2020 par vidéo-conférence afin de poursuivre ses travaux.

Les travaux du Groupe se concentrent sur l'élaboration de dispositions potentielles en vue d'une éventuelle future Convention traitant de la reconnaissance des décisions judiciaires étrangères sur la filiation en général, ainsi qu'un protocole distinct traitant de la reconnaissance des décisions judiciaires étrangères en matière de filiation rendues à la suite de conventions de maternité de substitution à caractère international.

En ce qui concerne l'élaboration d'une éventuelle future Convention, le Groupe a discuté des règles potentielles sur la loi applicable et l'acceptation de la filiation enregistrée dans un acte public. Il a noté un certain nombre de questions à étudier plus avant, notamment les effets de la filiation lorsque celle-ci est établie de plein droit ou à l'initiative d'une personne (nationalité), et la question de savoir s'il faut inclure la filiation résultant d'adoptions nationales dans toute future Convention. En ce qui concerne le protocole éventuel, les discussions du Groupe se sont concentrées sur le champ d'application, les garanties et les différentes approches pour assurer le respect de ces garanties.

Conformément à son mandat, le Groupe poursuivra ses travaux tout au long de 2021 et présentera un rapport complet au CAGP lors de sa réunion de 2022.

Touristes et visiteurs (Règlement des litiges en ligne)

Troisième réunion du Groupe d'experts sur le projet Touristes et visiteurs (RLL) (6-9 octobre 2020, en ligne)

En octobre 2020, le Groupe d'experts sur le projet Touristes et visiteurs (RLL) s'est réuni, sous la présidence de M. André Stemmet (Afrique du Sud), par vidéo-conférence.

Conformément au mandat du Groupe, cette réunion s'est concentrée sur l'examen de l'opportunité, la nécessité et la possibilité d'élaborer un instrument juridique non contraignant sur les questions relatives au règlement des litiges en ligne en ce qui concerne les demandes des touristes et visiteurs internationaux. Bien que le Groupe n'ait pas pu parvenir à un consensus à cet égard, il a conclu que l'élaboration d'un guide pourrait constituer une aide utile aux touristes et aux visiteurs dans le cadre de leurs demandes.

Ce guide viserait à souligner la pertinence des Conventions et instruments existants de la HCCH en matière de résolution des demandes des touristes et visiteurs internationaux, avec des références appropriées à d'autres instruments. Il énumérerait les plateformes de RLL, à la disposition des touristes et visiteurs internationaux, en fournissant des conseils objectifs pour aider les touristes et visiteurs à évaluer les plateformes qui répondent le mieux à leurs besoins.

La recommandation du Groupe concernant un guide sera présentée pour décision au CAGP lors de sa réunion de mars 2021.

Travaux non normatifs

Plus de 40 Conventions et autres instruments juridiques ont été adoptés sous les auspices de la HCCH. Il est essentiel d'assurer la bonne mise en œuvre et le bon fonctionnement de ces Conventions qui profitent à toutes les Parties contractantes. Ceci est facilité par la mise à disposition de services post-conventionnels, dans le cadre des « travaux non normatifs » de l'Organisation. Les principaux développements dans le domaine des travaux non normatifs de la HCCH à partir de 2020 sont rassemblés dans la présente section.

Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970

Suite au succès de l'édition 2019 de la *HCCH a|Bridged*, qui s'est focalisée sur la Convention Notification à l'ère de l'électronique et des technologies de l'information, la publication faisant suite à l'événement a été annoncée en novembre 2020. Celle-ci s'appuie sur les discussions de l'édition inaugurale et comprend les contributions de ses intervenants illustrant la manière dont l'utilisation des technologies de l'information peut améliorer davantage le fonctionnement de la Convention Notification.

La Convention Preuves célébrant son 50e anniversaire en 2020, il était naturel que celle-ci soit au centre de l'édition 2020 de la *HCCH a|Bridged*. Organisée conjointement avec la Présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, l'édition 2020 a célébré comme il se doit cette année jubilaire. L'événement s'est déroulé entièrement en ligne et a été retransmis en direct à plus de 200 participants du monde entier. Comme sa prédécesseure, l'édition 2020 a rassemblé des experts internationaux issus de gouvernements, de la magistrature, du monde universitaire et de la pratique privée, qui ont échangé leurs points de vue et leurs expériences sur le fonctionnement de la Convention. Les participants ont discuté des défis pratiques liés à l'obtention transfrontière de preuves et ont étudié les solutions éventuelles. Les conclusions de l'événement informeront les travaux de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification, Preuves et Accès à la justice.

La HCCH a également marqué l'anniversaire de la Convention Preuves par deux publications importantes. Le *Guide de bonnes pratiques concernant l'utilisation de la liaison vidéo dans le cadre de la Convention Preuves* a été publié en avril 2020. Sa publication a été extrêmement opportune, en raison de l'utilisation accrue des outils de vidéoconférence et des technologies de l'information dans les opérations judiciaires provoquée par la pandémie. Le Guide présente les manières dont la liaison vidéo peut être utilisée dans l'obtention de preuves en vertu des deux chapitres de la Convention Preuves et décrit les bonnes pratiques à suivre, le tout accompagné des références appropriées au droit interne et à d'autres accords internationaux. Il vient compléter le *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves*, dont la 4e édition a été publiée en décembre 2020. Cette édition spéciale du 50e anniversaire intègre les évolutions récentes des instruments juridiques et de la jurisprudence aux niveaux national et international.

Convention Enlèvement d'enfants de 1980

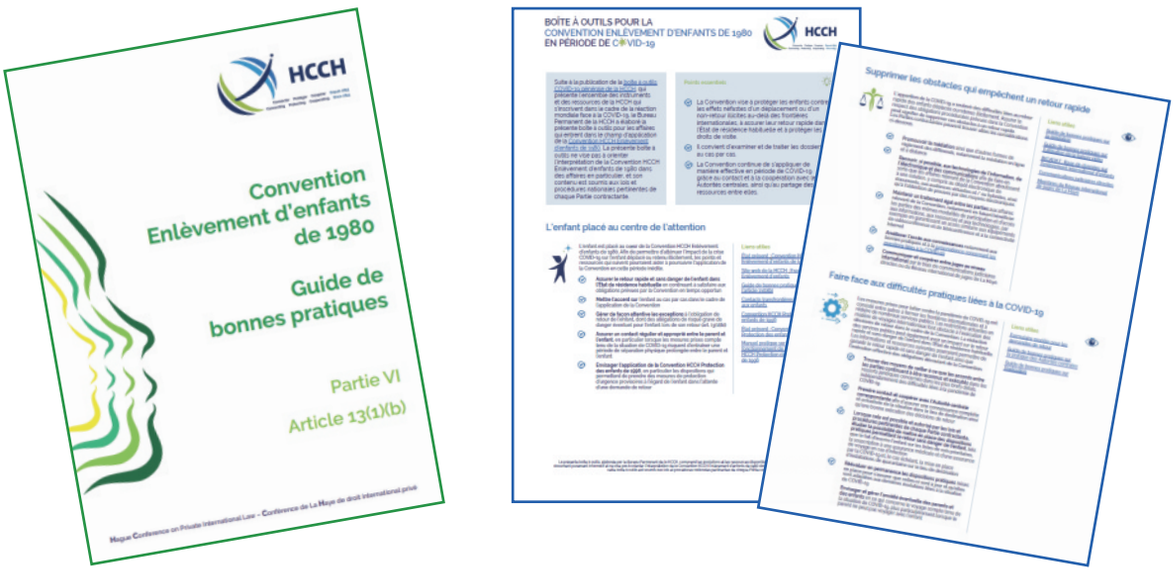

La Convention Enlèvement d'enfants a fêté son 40e anniversaire en 2020. Plusieurs événements importants ont souligné la pertinence continue de cette Convention, qui a été réaffirmée par les circonstances sans précédent de l'année.

Tout d'abord, en mars 2020, le *Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980 : Partie VI - Article 13(1)(b)* a été publié, suite à son approbation fin 2019. Le Guide vise à promouvoir l'application cohérente de l'article 13(1)(b), en vertu duquel le retour d'un enfant peut être refusé, dans des affaires exceptionnelles, s'il existe un risque grave que le retour de l'enfant l'expose à un danger physique ou psychique ou le place dans une situation intolérable. Ces dernières années, l'utilisation croissante de cette exception dans les affaires d'enlèvement d'enfants a suscité l'inquiétude de la communauté des experts quant à son éventuelle mauvaise application. Grâce à ce Guide, les autorités seront mieux placées pour prendre une décision éclairée et rapide en ce qui concerne le retour de l'enfant, renforçant ainsi la mise en œuvre de la Convention.

Ensuite, en juillet 2020, le BP a publié une *Boîte à outils pour la Convention en période de COVID-19*, présentant les principaux aspects et les ressources spécifiques de la HCCH permettant de faire face aux défis liés au fonctionnement de la Convention causés par la pandémie. Le BRALC a également organisé deux réunions des Autorités centrales afin de discuter et d'échanger des expériences sur le fonctionnement de la Convention dans le contexte de la COVID-19.

Le BP a participé tout au long de l'année à une série d'événements en ligne pour célébrer l'anniversaire de la Convention, notamment à des webinaires organisés par l'*International Child Abduction Lawyers Italy* (ICALI) et l'*International Academy of Family Lawyers* (IAFL), à un atelier pour la Commission des affaires juridiques du Parlement européen ainsi qu'à un séminaire international organisé conjointement par la HCCH, la Fondation allemande pour la coopération juridique internationale (IRZ) et le ministère de l'Éducation et des Sciences de la République du Kazakhstan. Ces événements s'ajoutent à un certain nombre de formations destinées à assurer le bon fonctionnement de la Convention, notamment avec le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), le Réseau ibéro-américain des écoles judiciaires (RIAEJ), ainsi que des sessions spécifiques organisées avec le Panama et l'Argentine.

Convention Adoption de 1993

Visite de la vice-Présidente de la République de l'Équateur, Son Excellence Mme María Alejandra Muñoz Seminario (novembre 2020, La Haye)

Le Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier s'est réuni, sous la présidence de Mme Carine Rosalia (États-Unis), par vidéoconférence en juillet 2020. Le Groupe de travail a poursuivi l'élaboration d'un projet de boîte à outils, contenant des fiches de synthèse sur les différentes pratiques illicites et les facteurs propices, une procédure modèle pour répondre à des cas présumés et réels de pratiques illicites, ainsi que des lignes directrices en matière de coordination et de coopération sur la prévention des pratiques illicites répétées et la manière d'y remédier. Le Groupe est convenu d'inclure une liste de contrôle afin d'aider les Autorités centrales à prendre des décisions en tenant compte des risques existants d'activités illicites. Le projet de boîte à outils sera distribué à l'ensemble des Membres de la HCCH, aux Parties contractantes à la Convention et aux organisations internationales concernées avant la tenue de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention.

Dans le cadre de son programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP), le BP a fourni une assistance post-conventionnelle par vidéoconférence au Honduras et à l'Équateur (tous deux dans le cadre d'une deuxième phase d'assistance technique) pour renforcer leurs systèmes de protection des enfants, notamment en matière d'adoption, conformément à la Convention. Dans le cas de l'Équateur, le travail d'assistance technique a également contribué à l'élaboration du *Manuel de processus de gestion des adoptions nationales et internationales*, publié par le ministère de l'Inclusion économique et sociale et célébré par une visite de la vice-Présidente de la République de l'Équateur, Son Excellence Mme María Alejandra Muñoz Seminario, au BP en novembre 2020. Par ailleurs, les circonstances sans précédent de l'année ont conduit le BRALC à lancer une réunion virtuelle des Autorités centrales d'Amérique latine afin de discuter du fonctionnement de la Convention dans le contexte de la COVID-19 et d'échanger des expériences.

Convention Recouvrement des aliments de 2007

Le Groupe de travail sur la coopération administrative dans le cadre de la Convention Recouvrement des aliments s'est réuni, sous la présidence de M. Philip Ashmore (États-Unis) et de Mme Floor de Jongh Bekkali (Norvège), par vidéoconférence en décembre 2020. Cette réunion a été convoquée avant la tenue de la Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Recouvrement des aliments et de son Protocole, initialement prévue en 2020 mais qui a malheureusement été reportée en raison de la pandémie. Le Groupe a discuté d'un éventuel rapport statistique dans le cadre de la Convention et de l'utilisation du système de gestion de dossiers iSupport, ainsi que d'autres sujets de coopération administrative, y compris d'éventuels modèles de formulaires multilingues pour faciliter les échanges entre les Autorités centrales.

En ce qui concerne iSupport, l'année 2020 a vu la fin du projet « Promotion et maintenance iSupport » coordonné par le BP et financé par une subvention de l'Union européenne (UE) ainsi que par des contributions volontaires des Membres de la HCCH. Le projet a permis un certain nombre d'améliorations, notamment le cryptage des données et la disponibilité de l'interface dans d'autres langues. Un nouveau projet, iSupport ISD, a débuté en septembre 2020, à nouveau financé par l'UE et des contributions volontaires des Membres de la HCCH. Les développements prévus comprennent une interface modernisée et le rapport statistique mentionné ci-dessus.

Principes sur le choix de la loi applicable de 2015

Pour célébrer le cinquième anniversaire des Principes, le BP a effectué une enquête auprès des centres d'arbitrage du monde entier afin de recueillir des informations sur ceux ayant déjà intégré les principes dans leurs règles institutionnelles ou qui promeuvent et facilitent leur utilisation. Les résultats ont été compilés dans un tableau relatif à l'état présent et seront actualisés annuellement.

En 2020, le CAGP et les organes directeurs des organisations sœurs de la HCCH, la CNUDCI et UNIDROIT, ont approuvé le *Guide juridique portant sur les instruments juridiques uniformes dans le domaine du droit des contrats commerciaux internationaux (principalement sur les ventes)*, qui a été élaboré par les Secrétariats des trois organisations avec l'aide d'experts désignés. Le Guide sera publié en 2021. Dans ce contexte, les trois organisations ont co-organisé une conférence en septembre 2020 afin de discuter de leurs travaux dans le domaine du droit des ventes internationales.

Convention Jugements de 2019

La Convention Jugements a célébré son premier anniversaire en 2020, après son adoption lors de la Vingt-deuxième session le 2 juillet 2019. L'une des principales évolutions en 2020 concernant la Convention Jugements a été la finalisation du Rapport explicatif, préparé par les co-Rapporteurs, le professeur Francisco Garcimartín d'Espagne et le professeur Geneviève Saumier du Canada. Le Rapport explicatif a été approuvé le 22 septembre 2020, la publication officielle étant intervenue en octobre. Le Rapport reflète les discussions et les négociations basées sur le consensus ayant conduit à l'adoption de la Convention et qui, bien que de nature non contraignante, fait autorité dans la mise en œuvre, le fonctionnement et l'interprétation de la Convention. L'approbation rapide du Rapport explicatif témoigne de l'importance de la Convention pour les Membres. La publication du Rapport explicatif fait suite à l'approbation, en mars 2020, du Formulaire recommandé conçu pour faciliter la procédure de reconnaissance et d'exécution en vertu de la Convention pour les juges, les fonctionnaires et les parties.

Avant l'entrée en vigueur de la Convention, le BP s'est engagé dans un certain nombre d'activités tout au long de l'année 2020 visant à promouvoir la Convention, sa bonne mise en œuvre et son fonctionnement efficace. Parmi ces activités, on peut citer une table ronde virtuelle « pré-conférence » organisée avec l'Université de Bonn, une conférence internationale coorganisée par le BRALC et l'*Asociación Americana de Derecho Internacional Privado* (ASADIP) et un engagement avec la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) et son Fonds régional ouvert pour l'Europe du Sud-Est - Réforme juridique (ORF-LR) sur l'« exécution transfrontière des jugements », financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). En outre, la Convention Jugements a été présentée, au côté d'autres Conventions de la HCCH, dans le cadre de la Conférence 2020 sur le contentieux commercial international de l'Institut de recherche sur les politiques judiciaires (JPRI) de la République de Corée. Les membres du personnel du siège du BP et du BRAP ont participé à l'événement, co-organisé par la HCCH avec la JPRI, la CNUDCI et UNIDROIT.

Gouvernance & Coopération

En tant qu'organisation intergouvernementale, la bonne gouvernance est au cœur du fonctionnement de la HCCH. Son mandat mondial unique exige également une coopération internationale tant au sein de l'Organisation qu'à l'extérieur de celle-ci. En 2020, la HCCH a continué à oeuvrer au renforcement de ses cadres de gouvernance et à la promotion de partenariats internationaux, comme mentionné dans la présente section.

Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP)

La réunion annuelle du CAGP s'est tenue du 3 au 6 mars 2020 à La Haye sous la présidence de M. Andrew Walter (Australie). Des délégations représentant 68 Membres de la HCCH, dont une organisation Membre, ont participé à la réunion, ainsi que des observateurs de sept États non Membres, quatre organisations intergouvernementales et neuf organisations non gouvernementales. Pour la première fois, un petit nombre de délégations ont participé par vidéoconférence en raison des difficultés causées par la COVID-19.

Lors de cette réunion, la République dominicaine et la République d'Ouzbékistan sont devenues Membres de la HCCH, et le Royaume des Pays-Bas a proposé d'admettre en tant que Membres la République du Nicaragua et le Royaume de Thaïlande. Comme indiqué ci-avant, le Nicaragua est Membre de l'Organisation depuis octobre 2020. Le CAGP a également assisté à l'adhésion de la République des Philippines à la Convention Notification, de la République socialiste du Vietnam à la Convention Preuves et à la signature par l'Ukraine de la Convention Jugements.

Comme il est d'usage, le CAGP a reçu des mises à jour sur un large éventail de questions relatives au programme normatif, non normatif et de gouvernance de la HCCH et a établi le Programme de travail pour l'année, comme indiqué dans les Conclusions & Décisions (C&D). Un grand nombre des points forts sont décrits dans les sections précédentes du présent Rapport.

Conseil des Représentants diplomatiques (CRD)

La réunion annuelle du CRD s'est tenue le 27 mai 2020. Pour la première fois, elle a été organisée dans un format entièrement en ligne, sous la présidence de Mme Pascalle Grotenhuis des Pays-Bas.

Parmi les points forts de la réunion, les Membres ont approuvé le Budget de la HCCH pour l'Exercice financier 2020-2021 (c.-à-d. un budget total de 4 277 994,00 €), les amendements au Règlement du personnel de la HCCH et ont élu M. Luiz Otávio Ortigão de Sampaio du Brésil en qualité de Président du Comité permanent du CRD.

Règlement intérieur

Le nouveau Règlement intérieur de la HCCH a été approuvé par le CAGP de 2020 et est entré en vigueur le 6 mars 2020. Celui-ci a été élaboré par un Groupe de travail présidé par Son Excellence Marcin Czepelak, ambassadeur de Pologne aux Pays-Bas.

Ce Règlement régit les questions relatives aux réunions de la HCCH, y compris l'organisation et la conduite des réunions, l'élection des Présidents et des vice-Présidents, ainsi que la participation des observateurs.

Cadre politique pour l'établissement des Bureaux régionaux

Lors de sa réunion de 2020, le CAGP a approuvé l'adoption d'un nouveau cadre pour l'établissement des Bureaux régionaux. Ce cadre a été élaboré par un Groupe de travail présidé par Son Excellence María Teresa Infante Caffi, en sa qualité d'ancienne ambassadrice du Chili aux Pays-Bas.

Le cadre fournit un ensemble de critères et décrit les procédures à suivre pour l'établissement des Bureaux régionaux. Celui-ci s'applique exclusivement aux nouveaux Bureaux régionaux et n'affecte donc pas le fonctionnement du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) et du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC), déjà existants.

Coopération institutionnelle

Tout au long de l'année 2020, la HCCH a continué à développer son engagement et sa coopération avec d'autres institutions. Les circonstances de la pandémie ont permis au BP de participer à distance à un certain nombre d'événements promotionnels, notamment des webinaires organisés par les autorités gouvernementales et les institutions universitaires présentant le travail de l'Organisation.

Accord de coopération avec l'Université d'État de droit de Tachkent

Accord de coopération avec l'Université de Belgrade

En outre, la HCCH a signé deux nouveaux accords de coopération, le premier en mars 2020 avec l'Université d'État de droit de Tachkent en République d'Ouzbékistan et le second en juillet 2020 avec l'Université de Belgrade en République de Serbie. Ces accords de coopération permettront des échanges entre la HCCH et le corps professoral et les étudiants de ces universités, en vue de faire progresser la recherche et d'autres projets en rapport avec les travaux de la HCCH.

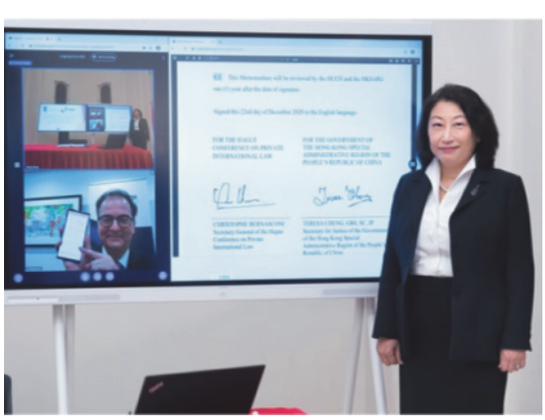

Protocole d'accord avec la RAS de Hong Kong

En décembre 2020, la HCCH a également conclu un protocole d'accord avec la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine. L'objectif de ce protocole est de faciliter le détachement de professionnels du droit auprès du Bureau Permanent, soit à son siège soit au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.

L'équipe

Organigramme

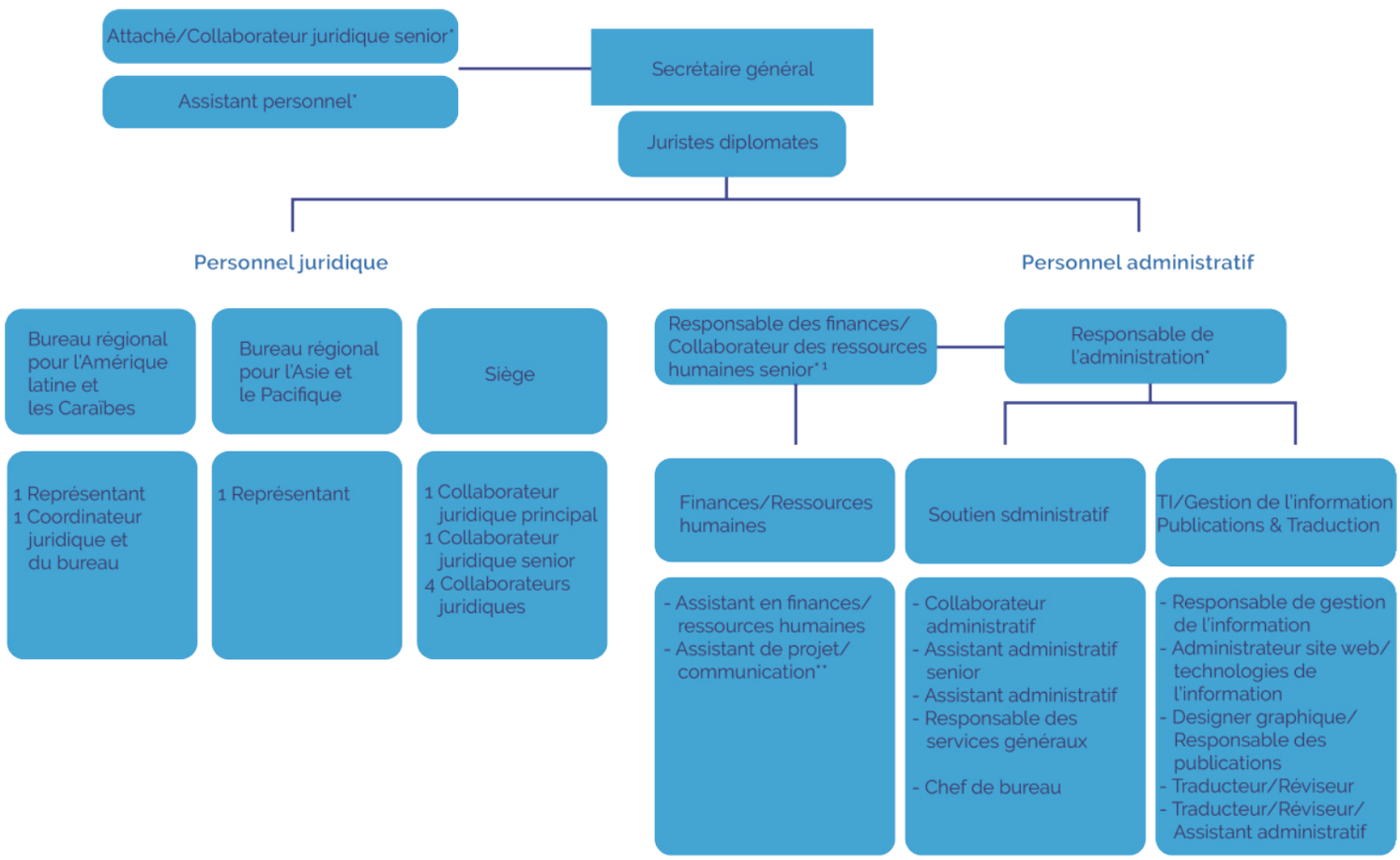

* Membres du Bureau du Secrétaire général

** Ce poste relève conjointement du Responsable des finances/Collaborateur des ressources humaines senior et de l'Attaché/Collaborateur juridique senior

[1] Ce poste relève également directement du Secrétaire général pour tout ce qui touche aux matières financières

Le personnel

(au 31 décembre 2020)

Mme Maryze BERKHOUT
Responsable des finances / Collaboratrice des ressources humaines senior
Dr. Christophe BERNASCONI
Secrétaire général
Mme Sandrine BRARD
Assistante administrative
M. Frédéric BREGER
Collaborateur juridique (mai 2020)
Mme Florencia CASTRO
Coordinatrice juridique et du bureau (BRALC)
Mme Marie-Charlotte DARBAS
Responsable de la gestion de l'information
Mme Lydie DE LOOF
Designer graphique / Responsable des publications
Mme Eugenia GENTILE
Assistante en finances / ressources humaines
Dr. Gérardine GOH ESCOLAR
Premier secrétaire
M. Ignacio GOICOECHEA
Représentant (BRALC)
Mme Maja GROFF
Collaboratrice juridique principale
M. Stuart HAWKINS
Administrateur du site web / des technologies de l'information
M. Thomas JOHN
Attaché du Secrétaire général / Collaborateur juridique principal (janvier 2020)
Mme Anna KOELEWIJN
Responsable de l'administration
M. Philippe LORTIE
Premier secrétaire
M. Thomas MACHUELLE
Traducteur / Réviseur
Mme Laura MARTÍNEZ-MORA
Secrétaire
Mme Laura MOLENAAR
Collaboratrice administrative
Mme Alix NG
Chef de bureau (BRAP)
Mme Capucine PAGE
Collaboratrice juridique
Mme Sophie PINEAU
Assistante personnelle du Secrétaire général
M. Frank POON
Représentant (BRAP) (juillet 2020)
Mme Mathilde PRÉNAS
Assistante administrative senior
Dr. João RIBEIRO-BIDAOUI
Premier secrétaire
Mme Raquel SALINAS PEIXOTO
Collaboratrice juridique
Mme Nicole SIMS
Collaboratrice juridique
Mme Giulia VALENTINI
Assistante de projet / communication
M. Willem VAN DER ENDT
Responsable des services généraux
Mme Livia VAN DER GRAAF
Collaboratrice de projet (juin 2020)
M. Brody WARREN
Attaché du Secrétaire général / Collaborateur juridique senior
Mme Ana ZANETTIN
Traductrice / Réviseur / Assistante administrative
Dr. Ning ZHAO
Collaboratrice juridique senior
Prof. Yun ZHAO
Représentant (BRAP)
Mme Elizabeth ZORRILLA
Collaboratrice juridique

Consultants auprès de la HCCH

Consultants – Travail normatif
Mme Hannah BAKER
Projet Filiation / Maternité de substitution
M. Asher Gabriel EMANUEL
Projet Jugements
Dr. Nino SIEVI
Projet Tourisme
Mme Victoria STEPHENS
Projet INCADAT
Dr. Michael WELLS-GRECO
Projet Filiation / Maternité de substitution

Consultants – Gouvernance & Fonctionnement
Mme Helene GUERIN
Publications
M. Willem-Paul HERBER
Comptable
Mme Natalie MUSOMBA
Assistante bibliothèque

Détachements auprès du Bureau Permanent

Mme Soojin CHO *(Juge, détachée de la Cour suprême de la République de Corée auprès du Bureau Permanent (La Haye))*
M. Song (Levi) GAO *(Avocat, détaché du ministère des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine auprès du Bureau Permanent (BRAP))*
Mme Myriam de HEMPTINNE *(Juge, détachée du ministère de la Justice de la Belgique auprès du Bureau Permanent (La Haye))*

iSupport

M. Jean-Marc PELLET *(Coordinateur iSupport)*

Les stagiaires

En 2020, le BP a de nouveau eu le plaisir d'accueillir 33 stagiaires en provenance de 15 États à son siège à La Haye, dans l'un de ses Bureaux régionaux ou pour la première fois en ligne.

Siège
La Haye (Pays-Bas)

Mme Natália BUTTIGNOL SEGALA (italienne / brésilienne)
Mme Luisa CASSAR PULLICINO (maltaise)
Mme Natalie CHAN (chinoise)
M. Yuxuan CHEN (chinois)
M. Lucas CLOVER ALCOLEA (anglais / espagnol)
M. Edwin COLEMAN (ghanéen)
Mme Laura-Theresa GODAU (allemande)
Mme Saskia GOLDMINC (française)
Mme Zilin HAO (chinoise)
Mme Mari HIRAISHI (japonaise)
Mme Nietta KEANE (irlandaise / chypriote)
Mme Sayaka MATSUMOTO (japonaise)
Mme Morgane MAURICE (française)
Mme Chandler MICHAELS (américaine)
Mme Clara PAUL (française)
Mme Nicole SIMS (australienne)
Mme Lise THEUNISSEN (belge)
Mme Jessica VALENTINE (australienne / anglaise)
Mme Olivia WEST (anglaise)

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)
Buenos Aires (Argentine)

Mme María Luz ALBORNOZ (argentine)
Mme Lola CARRO (argentine)
Mme Magali FELMAN (argentine)
Mme Abril FLOS URIARTE (argentine)
Mme Carolina GUIMAREY (argentine)
Mme María Paula KIM (argentine)
M. Facundo PIVETTI (argentin)
Mme Lucila RONCO (argentine)
Mme Constanza VELAZQUEZ (argentine)

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)
Hong Kong (République populaire de Chine)

Mme Jin HUIXIANG (chinoise)
M. Jin SHANGKUN (chinois)
Mme Wu QINGXUAN (chinoise)
M. Wu WEISI (chinois)
Mme Zhang XINCHEN (chinoise)

HCCH - Bureau Permanent

6b, Churchillplein
2517 JW La Haye
Pays-Bas

Tél. : +31 70 363 3303
Fax : +31 70 360 4867
Courriel : secretariat@hcch.net
Site web : www.hcch.net

Auteur : HCCH

Copyright © 2021 HCCH

Tous droits réservés

Crédits photos :
- Hester Dijkstra (p. 2)
- Adobe Stock (p. 7)
- Sicco van Grieken (p. 23)
- eBRAM (p. 25)

ISBN 978-90-83063-36-2